

Bonjour à toutes et à tous,

Tous vos messages qui me permettent de vous savoir en bonne santé sont précieux. J'apprécie également tous les retours que vous apportez en termes de continuité et d'accrochage. Je vous remercie de tout le travail que vous poursuivez auprès de vos élèves, tellement utile pour garder une dynamique d'apprentissage essentielle à la perspective de poursuite d'études.

En cette veille de vacances de printemps, je tiens à apporter quelques éléments de réponse aux très nombreuses questions suscitées par l'arrivée de la période des examens.

Vous avez tous, via vos établissements, pris connaissance de la foire aux questions concernant les examens, les certifications et l'obtention des diplômes. Tous les services rectoraux et nationaux travaillent actuellement à réfléchir à l'organisation à mettre en place pour réussir la session 2020. S'il reste des interrogations légitimes sur les examens de la voie professionnelle, nous avons d'ores et déjà quelques certitudes données par monsieur le ministre lors de son allocution de la semaine dernière :

- Les épreuves ponctuelles, orales ou écrites, organisées par le rectorat, sont annulées.
- Pour les enseignements généraux comme pour les enseignements professionnels, les épreuves seront validées sur le fondement du livret.
- En fonction de la date de reprise des cours, les notes obtenues au troisième trimestre seront prises en compte, à l'exclusion de celles obtenues pendant le confinement.
- Un jury désigné par le recteur arrêtera les notes définitives à la lumière des notes obtenues pendant l'année de terminale et de l'ensemble des éléments du livret.
- Les coefficients restent les mêmes.
- Une réunion d'harmonisation interviendra afin de respecter l'égalité de traitement des candidats.
- Les notes déjà acquises en CCF sont conservées. Si aucune épreuve n'a été organisée pour un CCF, l'évaluation est remplacée par les notes du livret scolaire.
- Certains candidats libres relèveront de la session de septembre. (types de candidats restent à préciser)

Ce que ceci implique pour les langues vivantes :

- Les épreuves orales ponctuelles, obligatoires et facultatives, des CAP sont annulées. Les notes seront attribuées selon les évaluations de l'année.
- Les épreuves ponctuelles du BP sont annulées.
- Certains candidats relèveront de la session de septembre.. (types de candidats restent à préciser)
- Les épreuves ponctuelles (facultatives et obligatoires) des classes de baccalauréat professionnel sont annulées.
- Les sections européennes seront évaluées à partir des notes de l'année par les deux professeurs, langue et DNL.

En conséquence, vous ne serez pas convoqués aux épreuves ponctuelles habituelles. Vous resterez dans vos établissements lors de la reprise. Quelques points restent encore à préciser :

La question fondamentale du CCF de langue reste posée puisque seules les épreuves ponctuelles sont annulées. Si un établissement a déjà organisé les épreuves de CCF, pourront-elles avoir lieu ? Les modalités devront-elles être modifiées ou non ?

Nous devons attendre les précisions que l'institution nous apportera d'ici la fin des vacances. Je vous remercie de ne pas communiquer aux élèves sur les modalités d'examens tant que nous

n'avons pas de réponses catégoriques et officielles. Vos chefs d'établissement seront informés en temps et heure et se chargeront de la communication aux familles.

De nouveau, je tiens à vous remercier pour votre engagement et je vous souhaite de rester en bonne santé, auprès de vos familles. J'espère vous retrouver bientôt dans de meilleures circonstances.